

INTERVENTION DE LA DIRECCTE LE 27 septembre 2011

Dans un contexte où les enjeux de santé au travail sont primordiaux face à un monde du travail où les salariés sont exposés à de nouveaux risques, à des conditions d'emploi précaires, à des organisations du travail pathogènes et à des inégalités fortes face à la santé publique, il nous a paru utile d'organiser avec l'IRT une rencontre associant les élus CHSCT des entreprises de la région PACA sur la réforme de la médecine du travail.

Cette réforme vient d'aboutir, après des mois de difficultés, à la loi du 20 juillet 2011.

Dans l'impossibilité de signer un accord interprofessionnel national sur ce sujet, les partenaires sociaux souhaitaient pour sortir de cette situation de blocage et ne pas laisser les services de santé au travail confrontés à des difficultés persistantes, une réponse législative de la part de l'Etat.

Cette loi sera complétée d'ici la fin de l'année par des décrets d'application.

La mise en œuvre de cette réforme, malgré un contexte de pénurie médicale, doit constituer un progrès pour la prévention des risques professionnels, de la pénibilité et de la préservation de la santé et la sécurité des travailleurs de cette région tout au long de leur parcours professionnel.

Les missions de ces services ne peuvent plus être centrées sur les salariés pris individuellement mais aussi sur la collectivité des travailleurs soit au niveau d'une entreprise, d'un territoire ou d'un secteur d'activité.

Nous avons associé à cette rencontre, afin que les échanges soient constructifs, les médecins du travail.

Les CHSCT sont au cœur des préoccupations de santé et de sécurité au travail dans les entreprises et agissent pour les préserver. Ils ont besoin d'appuis, de conseils et de moyens.

Comprendre le fonctionnement de la médecine du travail, connaître son nouveau cadre juridique doit aussi permettre sur le terrain de renforcer les coopérations entre CHSCT et les services de santé au travail qu'ils soient interentreprises ou autonomes.

C'est l'objectif de cette rencontre. Vous avez été très nombreux à vouloir y participer et nous avons dû refuser beaucoup d'inscriptions ayant un nombre de places limitées.

La DIRECCTE s'engage, en concertation avec les partenaires sociaux régionaux, à poursuivre en 2012 des temps d'échange sur cette réforme en y associant évidemment tous les acteurs de l'entreprise (employeurs, représentants du personnel...) mais aussi les autres préventeurs (CARSAT, ARACT, MSA...) et l'ensemble des services de santé au travail.

J'espère que cette rencontre, qui ne pourra répondre à toutes vos questions, permettra de mieux connaître le rôle des uns et des autres et faire évoluer vos attentes vis-à-vis des services de santé au travail.